

Rapport d'activité de l'année 2023

Dr Olivier Petit

Président

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2023

- Prend connaissance des extraits des principales mesures PLFRSS 2023.
- Adopte à l'unanimité l'augmentation de la valeur du point du régime complémentaire de 4,7 % au 1^{er} janvier 2023.
- La loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 prévoit en son article 13 une exonération de cotisations pour les médecins en cumul activité/retraite, sans compensation financière pour la CARMF, ce qui engendrera une perte financière nuisible à l'équilibre des régimes de retraite complémentaires. Compte tenu de cela, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de déposer un recours gracieux puis, à réception d'un éventuel refus, de saisir le Conseil d'État.
- Adopte à l'unanimité le rapport sur les orientations générales de la politique de placements en 2023.



RÉUNION DU BUREAU DU 17 FÉVRIER 2023

- Prend connaissance des extraits de la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023 qui est consacrée à la réforme des retraites.
- Adopte à l'unanimité la revalorisation des remboursements des frais aux délégués sur une base forfaitaire de 150 € pour la métropole et de 177 € pour la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et Mayotte.



RÉUNION DU BUREAU DU 17 MARS 2023

- Prend connaissance des mesures définitives du projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023 qui est consacré à la réforme des retraites.
- Décide de communiquer aux ministres de tutelle et aux syndicats médicaux les projections des différents scénarios pour la prise en compte du Cumul emploi retraite pour l'ASV sous la forme d'une lettre adressée par le Président Lardenois à Monsieur François Braun, Ministre de la Santé et de la prévention, et à Monsieur Olivier Dussopt, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.
- Prend connaissance de l'actualisation des projections du régime complémentaire et de l'ASV.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 AVRIL 2023

- Prend connaissance du bilan et des comptes de gestion de l'exercice 2022 ainsi que des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- Adopte à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice 2022 et le rapport du Conseil d'administration.
- Adopte à l'unanimité des premières modifications statutaires pour le régime complémentaire et l'ASV visant une mise en conformité avec la réforme des retraites récemment adoptée.
- Prend connaissance de documents de synthèse sur l'activité immobilière de la CARMF et sur le marché immobilier en 2022.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 13 ET 14 MAI 2023

- Prend connaissance de l'intégralité du règlement arbitral (convention) ainsi que du résumé du Ministère. Dont l'une des principales mesures revalorise le tarif des consultations de 25 € à 26,50 € soit 6 % d'augmentation.
- Prend connaissance des hypothèses démographiques de la population médicales.
- Adopte un scénario d'application de la réforme de l'assiette sociale qui permet d'obtenir le maximum d'effets positifs sur les cotisations et les droits.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2023

- Décide à l'unanimité de contester la non-compensation par l'État de la perte financière dans le régime complémentaire, suite à l'exonération des cotisations des médecins en cumul retraite/activité libérale.
- Décide de demander au Ministère de tutelle une modification du décret n° 2011-1644 du 25 novembre 2011 pour permettre aux médecins en cumul retraite/activité libérale de demander à ce que leurs cotisations proportionnelles soient calculées sur leur revenu estimé de l'année en cours avec régularisation ultérieure, comme c'est déjà le cas dans le régime de base et le régime complémentaire.
- Adopte à l'unanimité une revalorisation du montant de la prestation au profit des orphelins de père et de mère à compter du 1^{er} juillet 2023.
- Entérine à l'unanimité les différentes modifications statutaires concernant le relèvement de l'âge de 60 à 62 ans de la perception de la rente temporaire du conjoint survivant et de l'âge minimum de réversion pour le conjoint survivant, pour être en phase avec le réforme des retraites.
- Adopte à l'unanimité les modalités et le calendrier des élections 2024.
- Décide la création d'une nouvelle Commission sur les mesures en faveur des femmes médecins afin qu'échanges et débats puissent avoir lieu sur des propositions à faire au Conseil d'Administration.



RÉUNION DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

- Prend connaissance des différents décrets relatifs à la loi de financement de la Sécurité sociale sur le cumul emploi retraite pour 2024.
- Examine les réponses aux vœux des délégués.
- Examine les avantages offerts aux femmes médecins et poursuit une réflexion sur leur amélioration.



RÉUNION DU BUREAU DU 13 OCTOBRE 2023

- Adopte à l'unanimité les modifications de délégations de signature.
- Prend connaissance de l'état de la concertation sur la réforme de l'assiette sociale.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2023

- Adopte à l'unanimité les modifications statutaires présentées pour les régimes complémentaires, ASV et invalidité-décès (mise en cohérence des statuts avec la réforme des retraites).
- Adopte à l'unanimité l'attribution aux cotisantes femmes sur leur demande d'une prime d'accouchement dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration.
- Décide de porter la cotisation du régime complémentaire à 10,2% et d'augmenter la valeur du point de 2,6%.
- Décide, à l'examen des projections du régime ASV, de proposer aux Pouvoirs Publics des hypothèses de revalorisation de la valeur du point.
- Adopte le budget prévisionnel pour l'année 2024 de la CARMF et de ses régimes.



RÉUNION DU BUREAU DU 15 DÉCEMBRE 2023

- Prend connaissance du projet de loi définitif de financement de la Sécurité sociale pour 2024 notamment l'article 18 qui réforme de l'assiette sociale des travailleurs indépendants.
- Prend connaissance de la revalorisation du point ASV de 2 % au 1^{er} janvier 2023.